



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Réunion du 15 décembre 2021

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier ou par message électronique.

BESANÇON FOOTBALL, RACING BESANÇON, FC GUEUGNON, IS SELONGEY FOOTBALL, JURA DOLOIS FOOTBALL, FC MONTCEAU BOURGOGNE, FC MORTEAU MONTLEBON, FC PARON, CA PONTARLIER, AS ST APOLLINAIRE, FC VALDAHON VERCEL, FC 4 RIVIERES 70, AS AUDINCOURT, AVALLON FCO, AS BAUME LES DAMES, FC CHALON, FC CHAMPAGNOLE, U COSNOISE S, AS CHEVIGNY ST SAUVEUR, AS GARCHIZY, JURA LACS FOOTBALL, AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY, US LA CHARITE, AS LEVIER, RC LONS LE SAUNIER, UF MACONNAIS, AS ORNANS, US PONT DE ROIDE VERMONDANS, AS QUETIGNY, ENT ROCHE NOVILLARS, SNID, US ST SERVIN, US ST VIT, FC VESOUL:

- Aucune mesure appliquée

FC GRANDVILLARS, STADE AUXERROIS :

- Amende 150 €

AS BELFORT SUD, USC PARAY LE MONIAL :

- Amende 300 €